



**Personne publique contractante**

**Commune de Cormery**

**18 Place du Mail**

**37320 Cormery**

**Tél. : 02.47.43.40.66**

**<https://www.cormery.fr/>**

**AVIS DE  
PUBLICITE**

Art. L.2122-1-4

**APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT SUITE A  
MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE  
D'UN TERRAIN COMMUNAL EN VUE DE L'INSTALLATION ET  
L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL**

La commune de Cormery (Indre-et-Loire/37) a été sollicitée par un opérateur économique pour l'occupation d'un terrain communal, en vue de l'installation et l'exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, qui souhaite également bénéficier de la même mise à disposition d'un terrain communal en vue de la réalisation d'un projet similaire de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Les tiers souhaitant se manifester devront remettre auprès de la commune de Cormery et faire leur proposition selon les conditions définies dans le règlement de sélection joint au présent avis de publicité et mis en ligne sur le site internet de la commune de Cormery à l'adresse suivante : <https://www.cormery.fr/>

Si aucune proposition supplémentaire n'est remise avant la date limite de réception des propositions mentionnée dans le règlement de sélection, la commune de Cormery attribuera à cet opérateur économique une promesse de bail emphytéotique selon les principales caractéristiques précisées ci-dessous.

Si un candidat supplémentaire se manifeste et remet une proposition complète avant la date limite de réception des propositions, la commune de Cormery analysera les propositions et attribuera la promesse de bail emphytéotique au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard des critères de jugement des propositions définis dans le règlement de sélection.

Avis publié le	17 Juillet 2023
Durée de la publicité	16 jours
Date et heure limite de remise des propositions	02 août 2023 à 12h00
<b>PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TITRE D'OCCUPATION ENVISAGE</b>	
Typologie de titre d'occupation envisagé	Promesse de bail emphytéotique de domaine, en application de l'article 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
Dépendance(s) domaniale(s) concernée(s)	Voir règlement de sélection
Durée envisagée	La promesse de bail sera conclue à compter de sa signature par les parties et pour une durée de 3 ans.  Le bail, quant à lui, sera conclue à compter de sa signature par les parties et pour une durée de 30 ans.  Cette dernière sera établie pour une durée qui sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi (article L.2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques). Celle-ci ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction.
Investissement(s) prévu(s) par le bénéficiaire	Centrale photovoltaïque au sol A l'échéance de la convention, les biens construits par le bénéficiaire pourront revenir à la personne publique contractante.

Activité économique envisagée par le bénéficiaire	Exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque au sol. Cette occupation du domaine appartenant à la collectivité sera donc consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle et la concession d'un avantage en nature dont le montant et les modalités de paiement seront fixées ultérieurement et ce, conformément aux dispositions des articles L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.
---------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------